

Les AIRES D'ALIMENTATION de captage (AAC)

Une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltra ou ruiselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.



Un TERRITOIRE de 354 000 habitants

Eau du bassin caennais est un syndicat mixte regroupant 6 Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Chaque jour, le syndicat oeuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- produire durablement une eau de qualité
- distribuer et promouvoir une eau saine

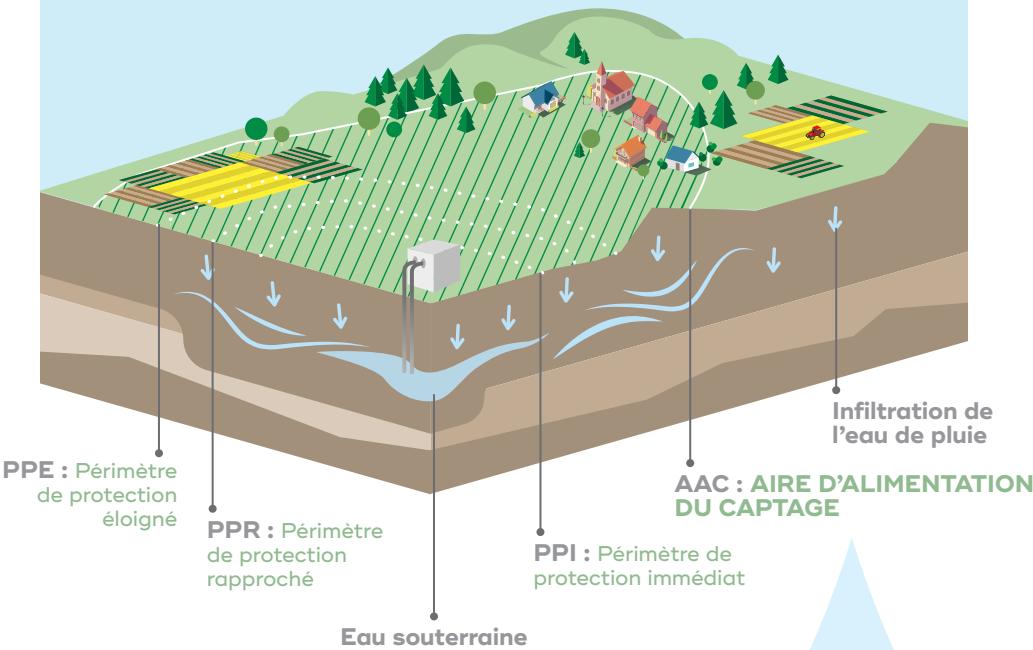


L'AGRICULTURE & LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU



CAPTAGES D'EAU POTABLE : des enjeux forts

La protection des eaux souterraines et de surface contre les pollutions diffuses est la **garantie d'une eau de qualité**. Il s'agit d'enjeux majeurs pour **Eau du bassin caennais** en vue d'assurer aux consommateurs d'aujourd'hui et aux générations futures un approvisionnement durable en eau potable.



LE PRÉVENTIF PLUTÔT QUE LE CURATIF

Durant de nombreuses années, l'utilisation généralisée et intensive de produits phytosanitaires et d'engrais par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers, a notamment contribué à la dégradation de la qualité des eaux.

Eau du bassin caennais privilégie la prévention des pollutions en amont dans le but de limiter au maximum les traitements de potabilisation. L'objectif est de maîtriser les coûts tout en contribuant à une eau de qualité.

« Assurer aux consommateurs (...) un approvisionnement durable en eau potable. »

D'où vient L'EAU DU ROBINET ?



Des **DÉMARCHES** de **SENSIBILISATION** pour faire évoluer les pratiques

Collectivités, particuliers, scolaires, gestionnaires de routes ou de voies ferrées..., depuis de nombreuses années, **Eau du bassin caennais** sensibilise les acteurs de son territoire et les encourage dans leur démarche de pratiques respectueuses de la qualité des eaux.

DES ACTIONS AGRICOLES PERMETTANT DE PRÉVERSER LA QUALITÉ DES EAUX

En parallèle de la rédaction et de la mise en place de plans d'actions concertés, des initiatives issues des groupes de travail, sont déjà mises en place :

- la rédaction et la diffusion de plaquettes pédagogiques
- la réalisation et la participation à des journées techniques
- l'organisation de journées de partage d'expériences entre les agriculteurs, les élus des syndicats d'eau et les industriels

Sur le territoire du syndicat, 17 captages sont classés prioritaires (enjeux qualitatifs et/ou quantitatifs), dans 9 Aires d'Alimentation de Captages (AAC).

Au sein de ces AAC, doivent être élaborés et mis en œuvre des programmes volontaires de préservation de la ressource.



Le saviez-vous ? 85 %
C'est la surface agricole dans les aires d'alimentation des captages d'Eau du bassin caennais.